

APPEL A PROJETS

Soins dentaires mobiles

Cahier des charges

1. Contexte de l'appel à projet

1.1 Objectif de cet appel

Dans le cadre du plan de sortie de la pauvreté, le Gouvernement wallon a donné son accord pour le lancement et le financement d'un projet pilote de quatre cabinets dentaires « unité mobile ou légère » afin de permettre l'accessibilité aux soins dentaires à un plus grand nombre de wallons et d'atteindre les publics en rupture de trajet de soins bucco-dentaires.

En effet, tandis qu'« il est préférable que tout individu aille au moins une fois par an chez le dentiste pour des soins préventifs... près de 22% des BIM sont allés chez le dentiste en 2017 contre 40% pour les non-BIM » (Vandeleene et Lambert, 2019). Malgré une légère amélioration de la situation dans le temps, les chiffres demeurent insuffisants et une partie de la population belge se trouve encore aujourd'hui dans une situation de sous-consommation ou de report de soins bucco-dentaires en raison de leur inaccessibilité financière, du manque d'information adaptée, d'une répartition inégale des dentistes sur le territoire, etc.

1.2 Objet de cet appel

Une enveloppe budgétaire de 400.000 € a été réservée afin de soutenir la mise en œuvre de 4 unités dentaires mobiles ou légères qui entendent contribuer à réduire cette situation problématique.

Une unité mobile légère est composée d'équipements dentaires spécifiques (fauteuil et bras de support dentaire notamment) sous une forme portable. Ce qui permet de faire voyager le matériel d'un lieu à un autre sans perte d'avantages, de sécurité ou de confort pour le patient et le professionnel.

2. Porteurs du projet

Toutes associations de santé intégré (ASI) peut déposer un projet, soit individuellement soit sous forme d'un consortium d'ASI en indiquant une ASI coordinatrice du projet.

Dans la situation d'un consortium, une convention devra être établie entre ses membres du consortium, définissant le rôle de chacun – notamment la personne qui représente le

consortium, reçoit et gère le budget, assure la responsabilité du projet en termes de liquidation et de justification des dépenses, le niveau d'implication et d'investissement de chacun, ainsi que le type d'investissement.

Les institutions membres du consortium tiennent une comptabilité analytique permettant d'identifier l'affectation des moyens au projet et d'éviter tout risque de double subventionnement. Les porteurs de projet s'assureront de la participation des professionnels visés par cet appel, les dentistes et les hygiénistes bucco-dentaires.

3. Budget

Le budget global pour le développement et la mise en œuvre de ces quatre projets pilotes s'élève à 400 000€ pour une période de 12 mois débutant à la notification de la décision et renouvelable une fois, sur un programme de la branche santé de l'AVIQ.

100.000€ maximum seront attribués à chaque projet.

Une avance s'élevant à 85% est versée par arrêté ministériel. Le solde est versé après à la justification de la subvention par le bénéficiaire, à l'issue de la période de financement.

Les dépenses éligibles sont :

- Les frais d'équipement et de maintenance du matériel spécifique à l'unité dentaire mobile légère (fauteuil, bras de support...)
- Les frais de personnel
- Les frais de déplacement
- Les frais de formation
- Les frais de fonctionnement dont les honoraires des indépendants
- Les frais généraux (location, électricité, chauffage, téléphone, courrier, assurances, ...)
- Les frais d'équipement, notamment IT, et consommables, pour un montant maximum de 5 % de la subvention.

La rétribution des prestations prises en charge par l'INAMI ne sont pas éligibles.

4. Modalités

4.1 Publicité de l'appel à projets

L'appel à projets est publié sur le portail de l'AVIQ minimum 15 jours avant la date de clôture de l'appel.

La publicité est effectuée, en outre, par l'envoi d'une communication par voie électronique aux associations de santé intégrée.

Une séance d'information est organisée dans les 15 jours après le lancement de l'appel à projets, à laquelle seront conviées toutes les ASI.

4.2 Dépôt des candidatures

Les candidatures sont introduites au moyen du formulaire annexé au présent appel à projet, par voie électronique à l'adresse asi@aviq.be pour le 20 novembre 2022 à 23h59 au plus tard.

La candidature est adressée à :

Madame Françoise LANNOY,
Administratrice générale,
AVIQ,
Branche Bien-être et Santé
Direction Soins ambulatoires et de Première ligne
Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

Tout renseignement peut être obtenu auprès de : asi@aviq.be

L'AVIQ accuse réception du dossier de candidature par retour de mail.

En cas de non-réception d'un accusé de réception dans les 24h (hors week-end), le candidat peut contacter le 071/33.73.34

4.3 Contenu du dossier de candidature

Le candidat déposera un dossier de candidature dont la complétude sera examinée avant d'opérer la sélection des projets.

Le dossier de candidature comportera :

- une lettre de motivation,
- le formulaire ci-annexé complété et signé,
- le plan d'actions détaillé et permettant d'évaluer les critères de sélection (voir 4.4),
- le calendrier prévisionnel,
- le budget prévisionnel pour une année de fonctionnement,
- la convention de partenariat du consortium d'ASI, le cas échéant,
- la liste des institutions partenaires au sein du consortium d'ASI, le cas échéant,
- la liste des partenaires potentiels du territoire.

Les dossiers complets seront déclarés recevables.

4.4 Critères de sélection

L'ensemble des projets recevables seront ensuite analysés par un Comité de sélection en fonction des critères suivants :

	POINTS	Pas du tout	Un peu	Partiellement	Presque totalement	Parfaitement
Cohérence générale et qualité du projet présenté : objectifs poursuivis, méthode, définition des étapes et des conditions de réalisation.	/40 pts	0	10	20	30	40
Faisabilité du projet soumis : calendrier détaillé et réaliste, budget adapté et identification claire de la gestion financière.	/40 pts	0	10	20	30	40
Faisabilité de la mise en place du projet (Composition de l'équipe, formations et expériences des membres).	/40 pts	0	10	20	30	40
Processus d'auto-évaluation mis en place	/40 pts	0	10	20	30	40
Souci de pérennisation des actions au-delà de l'appel à projets en tant que tel, au travers de la lettre de motivation.	/40 pts	0	10	20	30	40
Attention portée à l'inclusion des partenaires du réseau dans le projet pour atteindre la population cible. Qualité des partenariats tissés ou programmés	/40 pts	0	10	20	30	40
Attention portée aux dimensions de prévention et de dépistage bucco-dentaire et à l'articulation du projet avec les stratégies de prévention et de dépistage bucco-dentaire,	/40 pts	0	10	20	30	40
Attention portée à la collaboration avec le réseau de dentistes existant.	/40 pts	0	10	20	30	40
Attention portée à la formation des professionnels de soins de 1ère ligne et des partenaires.	/40 pts	0	10	20	30	40
Profil de population dans laquelle est implantée la ou les ASI, via l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) élaboré par l'IWEPS. Cotation en fonction de l'Isadf : 0,00 à 0,30 : 40 points 0,31 à 0,50 : 30 points 0,51 à 0,70 : 20 points 0,70 à 0,90 : 10 points 0,90 à 1,00 : 0 points	/40 pts	0	10	20	30	40
	/400 pts					

Le classement ainsi obtenu permettra d'évaluer la concordance des projets par rapport aux thématiques fixées pour cet appel à projet.

4.5 Procédure de sélection des candidats

Dans les 15 jours de la clôture de l'appel, le jury de sélection se réunit pour évaluer les projets.

Il se compose comme suit :

- Un·e représentant·e du Cabinet de la Ministre de tutelle ;
- Deux représentant·e·s de l'AVIQ ;

Les projets retenus seront ensuite proposés à la ministre de tutelle.

5. Supervision du projet

Le démarrage des projets s'effectuera dès la notification de la décision et signature de l'arrêté ministériel et au plus tard pour le 1er décembre 2022.

Un comité d'accompagnement est mis en place pour chaque projet. Sa mission est de contrôler la conformité des activités du bénéficiaire avec le présent appel à projets. Il peut également faire évoluer les missions en fonction de besoins observés sur le terrain, en précisant ou limitant le cadre d'intervention des opérateurs.

Le comité d'accompagnement se réunit soit en présentiel, soit en recourant aux moyens techniques de réunion virtuelle, de commun accord entre les parties. Les locaux peuvent être mis à disposition par l'AVIQ.

Il se réunit au moins dans le mois du démarrage du projet et une autre en vue de la prolongation du financement. Entre ces deux rencontres, le comité d'accompagnement peut être réuni soit à la demande des porteurs du projet, soit à la demande de l'administration.

Ce comité d'accompagnement est composé au moins comme suit :

- de représentant·e·s du Ministre régional de la Santé ;
- de représentant·e·s de l'AVIQ.
- de représentant·e·s du GT ASI ;

Le comité d'accompagnement peut faire appel à des experts externes, si cela s'avère nécessaire.

Le bénéficiaire y est convié par l'AVIQ. Il peut y envoyer jusqu'à trois personnes dont une représente la personne en charge de la gestion de la subvention.

En vue du comité d'accompagnement final, le bénéficiaire est tenu de remettre un rapport d'activités dont le modèle lui sera fourni au démarrage du projet.

Le PV final et l'avis du comité d'accompagnement font partie intégrante du dossier de liquidation de la subvention.

6. Évaluation du dispositif

Un comité d'évaluation est mis en place dont la mission est d'analyser le fonctionnement des unités dentaires mobiles en vue d'une part, d'évaluer l'impact épidémiologique sur le plan scientifique et d'autre part, de mettre en place le cadre juridique pérenne envisagé.

Il est présidé par un représentant du Ministre régional de la Santé et géré avec l'appui de la Direction de la Recherche, de la statistique et de la veille des politiques.

Il est composé au moins comme suit :

- de membres de l'AVIQ;
- d'un·e représentant·e du Cabinet ;
- de représentant·e·s du GT ASI ;

Il fonde son évaluation sur les rapports d'activités, les PV du comité d'accompagnement et tout autre document qu'il estime utile.

7. Disposition diverses

Le bénéficiaire fera référence au financement de la Wallonie, dans toutes ses publications – qu'elles soient dématérialisées ou non, ainsi qu'utilisera le logo de l'AVIQ.

APPEL A PROJETS

Soins dentaires mobiles

Formulaire de dépôt de candidature

A remettre pour le pour le 20 novembre 2022 à 23h59 au plus tard.
Le formulaire, accompagné de toute pièce probante est à renvoyer **OBLIGATOIREMENT PAR MAIL** à l'adresse suivante : asi@aviq.be

La candidature est adressée à:
Madame Françoise LANNOY,
Administratrice générale de l'AVIQ,
Branche Bien-être et Santé
Direction Soins ambulatoires et de Première ligne
Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

1. Quelques questions au sujet de votre projet

1.1 Présentation générale du projet

-Donnez un titre à votre projet. *Exemple : Un sourire pour tous*

Ce titre sera utilisé dans notre communication (jury, site internet, rapport annuel). Par conséquent, soyez le plus clair et le plus concret possible.

-En maximum six phrases, décrivez brièvement votre projet.

Cette description sera utilisée dans notre communication (jury, site Internet, rapport annuel). Par conséquent, soyez le plus clair et le plus concret possible.

Exemple : Le projet consiste à l'acquisition d'une unité légère qui pourra être déplacée.

Cette unité permettra d'organiser des "fêtes de la dent"

1.2 Calendrier

-Quand votre projet doit-il débuter ?

1/12/22

-Comment envisager vous la pérennisation de votre projet sur le long terme ?

1.3 Budget

-Que coûtera l'exécution de votre projet? À quelles dépenses souhaiteriez-vous affecter les fonds sollicités ?

Etablissez un budget prévisionnel annuel détaillé par action, pour chaque institution impliquée dans le projet, en distinguant les frais de personnel et les frais de fonctionnement.

-Quel est le montant du soutien financier que vous sollicitez ?

-De quels moyens financiers disposez-vous déjà pour réaliser votre projet ?

-Quelles sont vos sources et montants de financement prévus ou déjà obtenus (précisez les montants)?

2. Présentation détaillé de votre projet

2.1 Quelles raisons ont motivé la mise sur pied de ce projet ?

2.2 Comment allez-vous réaliser ce projet ?

2.3 Quelles actions concrètes allez-vous entreprendre pour obtenir des résultats concrets ?

Décrivez-les.

2.4 Quel changement ou impact visez-vous avec votre projet ?

2.5 Où votre projet sera-t-il actif ?

2.6 Qui est votre groupe cible et combien de personnes pensez-vous pouvoir toucher ?

2.7 Si vous développez des partenariats pour mener à bien votre projet, avec quel(s) partenaire(s)
Allez-vous développer votre projet et quel est le rôle attribué à chacun(s) ?

3. Le(s) porteur(s) du projet

Identification du coordinateur du projet ou du porteur du projet, si pas de recours à un consortium :

Les mêmes informations sont à fournir pour les partenaires du consortium.

3.1 Dénomination officielle

3.2 N° d'entreprise

3.3 Adresse du siège social

Rue Numéro Boîte Code postal et commune

3.4 Personne de contact concernant ce projet : *Nom Prénom Fonction dans l'organisation*

3.4 Numéro de téléphone et de gsm de contact pour ce projet

3.5 Adresse e-mail de contact pour ce projet

3.6 Adresse du siège d'activité

3.7 Site internet

Les mêmes informations sont à fournir pour les partenaires du consortium.

4. Informations financières

4.1 Nom de votre banque

4.2 IBAN/Numéro de compte bancaire

4.3 Code BIC (SWIFT)

4.4 Titulaire du compte

Les mêmes informations sont à fournir pour les partenaires du consortium.

5. La personne responsable

5.1 Renseignements pratiques concernant la PERSONNE RESPONSABLE qui, en cas de sélection du projet, est habilitée à signer la convention (financière) avec l'AVIQ *

Nom Prénom Fonction dans l'organisation

5.2 Numéro de téléphone

5.3 GSM

5.4 Adresse e-mail

Les mêmes informations sont à fournir pour les partenaires du consortium.

Demande établie par ...

Date et signature (identification du signataire)

6. Annexes

Transmettez l'annexe complétée avec votre dossier complet. Sans annexe, l'introduction de votre dossier n'est pas valable.

Le dossier complet comprend :

- une lettre de motivation,
- le formulaire ci-annexé complété et signé,
- le plan d'actions détaillé (en fonction des critères de sélection),
- le budget prévisionnel pour une année de fonctionnement,
- le calendrier prévisionnel,
- la convention de partenariat du consortium d'ASI, le cas échéant,
- la liste des institutions partenaires au sein du consortium d'ASI, le cas échéant,
- la liste des partenaires potentiels du territoire.